



FONDATION POUR LES ÉTUDES  
ET RECHERCHES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



## Identification des données et périmètre d'évaluation

*Séminaire régional de formation sur l'évaluation des  
dépenses fiscales*

Douala, 4-6 novembre 2019

## Ecart fiscal versus évaluation des dépenses fiscales

**L'écart fiscal conduit à évaluer des manques à gagner théoriques globaux**

❖ A partir des données macroéconomiques, on estime :

1. Le montant parfaitement théorique, sans dérogations fiscales et à administration parfaite,
2. Le montant parfaitement théorique, avec dérogations fiscales et à administration parfaite,

⇒ L'écart dû à la politique fiscale (« Policy gap ») = 1 - 2.

3. L'écart dû à l'administration (« Compliance gap ») = 2 - montant effectivement collecté.

❖ L'exercice d'évaluation des dépenses fiscales **ne vise pas l'estimation d'un manque à gagner théorique global associé à la politique fiscale (« Policy gap »).**

## Ecart fiscal versus évaluation des dépenses fiscales

- ❖ Pour guider les choix de politique fiscale et rationaliser le système fiscal, il faut **mesurer le coût budgétaire associé à chaque mesure dérogatoire particulière.**
- ❖ Seule l'estimation du coût précis d'une mesure peut contribuer à la **rationalisation éclairée des dépenses fiscales.**
- ❖ Cet objectif implique une contrainte forte : celle d'utiliser pour l'évaluation des dépenses fiscales des **données fiscales et douanières détaillées.**
- ❖ Cette démarche qui consiste à évaluer uniquement le coût des mesures dérogatoires pouvant être identifiées précisément conduit à **abandonner l'objectif visant à chiffrer le coût global des dépenses fiscales.**

## Le périmètre d'évaluation contraint par la disponibilité des données fiscales

- ❖ Seules les mesures dérogatoires dont le coût peut être **précisément mesuré** peuvent être incluses dans le périmètre d'évaluation.
- ❖ Le périmètre d'évaluation est appelé à **évoluer en fonction de l'amélioration de la disponibilité des données**.
- ❖ Le périmètre varie dans le temps et dans l'espace, ce qui **rend impossible toute comparaison** du coût global des dépenses fiscales.
- ❖ La qualité de l'exercice d'évaluation dépend en premier lieu de la **capacité des administrations fiscales et douanières à constituer des bases de données détaillées et fiables**, à les pérenniser et à les stocker.

## Exemple de données à fournir par la DGI relatives aux entreprises, pour le calcul de l'IS/IMF, la TVA et l'IRCM

- Numéro d'immatriculation fiscale (NIF).
- Nom de l'entreprise.
- Date de création.
- Secteur d'activité.
- Régime fiscal (afin de préciser, si possible, si l'entreprise est soumise à un régime particulier, tel que le code des investissements, le code minier, le code pétrolier ou une convention particulière).
- Chiffre d'affaires.
- IMF payé.
- Bénéfice imposable.
- IS payé.
- Chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.
- Chiffre d'affaires local exonéré de TVA.
- Chiffre d'affaires local soumis à la TVA.
- TVA collectée, hors retenue à la source, c'est-à-dire la TVA facturée par l'entreprise à ses clients au regard des opérations imposables.
- TVA déductible sur le chiffre d'affaires local soumis à la TVA.
- TVA à payer, c'est-à-dire la TVA reversée à l'État qui correspond à la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible supportée par l'entreprise.

# Le numérique à l'appui de l'évaluation des dépenses fiscales

**Trois orientations prioritaires révélées par l'exercice d'évaluation :**

## **1. La numérisation des textes fiscaux**

- ❖ Base de l'inventaire.
- ❖ Actualisation permanente de la base.
- ❖ Organisation de l'accessibilité à la base de l'administration, des contribuables et des investisseurs potentiels.

## **2. L'adoption d'une codification commune des exonérations entre la douane et les impôts**

Sur la base de la matrice, l'objectif est d'assurer la cohérence dans le référencement des exonérations et de faciliter les requêtes des données.

=> Lien entre 1. et 2.

## **Le numérique à l'appui de l'évaluation des dépenses fiscales**

**Trois orientations prioritaires révélées par l'exercice d'évaluation (suite):**

### **3. Systématisation des extractions et stockage des données**

Par exemple, l'évaluation des DF nécessite l'extraction à partir de SYDONIA de toutes les informations contenues dans les déclarations pour une année. La requête devrait être systématisée et effectuée au cours du premier trimestre de l'année suivante.

La base constituée doit être remise à tous les services concernés par l'analyse des données fiscales et en particulier par l'UPF.

=> Cette démarche ouvre la voie à la création d'un entrepôt de données.

## Le numérique à l'appui de l'évaluation des dépenses fiscales

- ❖ Développement d'interfaces pour échanger et partager les données.
- ❖ Mise en place de réseaux d'échange et de partage d'expériences plus orientés sur les différentes composantes de l'exercice (ex : codification des exonérations).

**=> Particulièrement important au sein de la CEMAC.**

## Questions ?

- ❖ Comment rendre des comparaisons possibles entre les pays de la zone?
- ❖ Quel périmètre commun pourrait-on envisager (légal et pragmatique) ?
- ❖ Comment mutualiser les efforts pour améliorer la collecte et le stockage des données ?
- ❖ Quel rôle pour la Commission ?
- ❖ Quelles actions concrètes envisager à court terme ?

**Merci pour votre attention**